

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE PARIS

ESSAI

SUR LA

NOTION DE LA FOI

D'APRÈS SAINT PAUL & SAINT JACQUES

THÈSE

Présentée à la Faculté protestante de Paris

pour obtenir le grade de Bachelier en théologie

Et soutenue publiquement le mardi 25 janvier 1881, à 4 heures

PAR

F. BUREAU

SAINT-QUENTIN

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JULES MOUREAU

1881

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

EXAMINATEURS DE LA SOUTENANCE :

M. SABATIER, *Président de la soutenance.*
MM. SABATIER }
VIGUIÉ } *Examineurs.*
STAFFER }

*La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières
du candidat.*

INTRODUCTION

Διακρίσεις δὲ χαρισμάτων εἰσὶ, τὸ δὲ αὐτὸ Πνεῦμα.

(1 Corinth. xii, v. 4).

Nous appliquerons à l'Évangile les belles paroles que Théodore de Bèze disait de l'Église, après le massacre de Vassy : « C'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux (1). » Nul ouvrage n'a été l'objet de plus violentes et de plus continuelles attaques que le recueil de livres saints appelé le Nouveau Testament, et nul pourtant ne demeure plus en honneur. Les coups les plus sensibles qui lui ont été portés ne sont pas, pour le croyant, ceux d'un Celse au deuxième siècle, ou ceux d'un Voltaire, au siècle dernier; mais ceux d'hommes élevés à son école, tenus quelquefois pour pieux et distingués, dont les négations hardies troublent la foi des fidèles.

Parmi ces derniers, plusieurs ont voulu voir, aux temps apostoliques, deux types de doctrines absolument opposés, deux enseignements contradictoires. Chacun des apôtres

(1) Théodore de Bèze à Antoine de Bourbon, an 1562. — Puaux, Hist. de le Réf. franc. Tome II. Livre X, p. 142.

ont-ils dit, s'est fait un système à sa guise, selon les préjugés de son temps et de son pays. Saint Jacques, en particulier, a été l'adversaire de saint Paul, et, dans son épître, tout en faisant un premier pas vers la tendance paulinienne, il a combattu le grand dogme de la justification par la foi, dont l'apôtre des Gentils s'est constitué l'éloquent interprète (1).

S'il en était ainsi, c'en serait fait de l'autorité du christianisme et de sa céleste origine. Il ne serait plus qu'un système de philosophie ajouté à tant d'autres.

C'est pour essayer de répondre à quelques-unes des attaques dont l'Évangile a été l'objet sur ce point capital que nous avons entrepris cette thèse. Nous pourrions montrer que la doctrine de la justification par la foi, ou de la réconciliation avec Dieu par le sang de Christ, se trouve chez tous les apôtres, car nous les voyons d'accord sur ce point fondamental. Mais, pour ne pas faire un travail trop étendu, nous étudierons spécialement cette doctrine vitale dans celui d'entre eux qui affirme le plus le salut par grâce : saint Paul ; — et dans celui qui, soutient-on, l'affirme si peu, qu'on ne craint pas de dire qu'il prêche le salut par les œuvres : saint Jacques.

Nous ne prétendons pas prouver que la Parole de Dieu soit toujours égale à elle-même ; nous ne pensons pas, comme l'ancienne école de théologie, qu'il n'y a eu aucune diversité, ni aucun progrès dans les enseignements de la Bible. Nous apprenons des Écritures que le saint Esprit, en se servant d'hommes comme d'instruments pour transmettre la vérité, n'a pas changé leurs habitudes intellec-

(1) Système de Baur et de l'école de Tubingue. Voir spécialement : Baur : *Das Christenthum der drei ersten Jahrhunderte* (Tubingen, 1853, p. 43 à 451.

tuelles ; il n'a pas jeté dans un même moule tous les écrivains qu'il emploie ; il a laissé se manifester chez chacun l'individualité la plus spontanée et la plus libre. Cette remarque est si vraie qu'il nous semble reconnaître, en les lisant, l'accent d'un saint Pierre, d'un saint Jean, d'un saint Paul, d'un saint Jacques. Si nous avions à les caractériser d'un seul trait, nous dirions : Pierre est l'apôtre de l'accomplissement et de la prophétie : il expose au début de son épître la sainte et vivante espérance des élus de Dieu ; — Jean est l'apôtre de l'amour chrétien : il en fait le thème principal de ses écrits ; — Paul est l'apôtre de la justification par la foi et de l'union du cœur avec Christ : c'est la base de son enseignement ; — Jacques, homme de transition, est pratique par excellence : c'est l'apôtre des œuvres chrétiennes, procédant de la foi.

Nous convenons encore que ces écrivains sacrés exposent l'œuvre de Christ pour le salut de l'humanité, en se plaçant à des points de vue différents. Mais la diversité qui en résulte, et que le penseur chrétien remarque, loin d'être une contradiction, devient pour lui un sujet d'admirer la richesse des formes que peut revêtir l'enseignement du saint Esprit, en se servant d'instruments humains.

Dans le tableau que les apôtres nous font de leur divin Maître, dans l'exposé de ses doctrines qu'ils retracent, chacun fait ressortir un côté particulier de ses relations avec Dieu et avec le monde. Néanmoins, chez tous c'est la lumière, mais une lumière plus ou moins abondante. Celui qui en répand le plus sur le salut gratuit par la foi en Jésus-Christ, c'est évidemment saint Paul ; celui qui semble en répandre le moins, c'est saint Jacques. Mais il en répand pourtant. La lumière d'une lampe est de la lumière aussi bien que celle du soleil. Si Jacques en projette moins, cela

tient, avant tout, au but pratique qu'il se propose. Ces réserves faites, nous trouvons entre ce frère du Seigneur et l'apôtre des Gentils, à travers des divergences secondaires, qui ne vont jamais jusqu'à la contradiction, et un développement progressif, qui n'a rien de commun avec une lutte ouverte et déclarée, une vivante et lumineuse unité : l'unité de la vie et de la foi, l'unité de l'Esprit qui vivifie, l'unité de la révélation qui vient d'en haut, en fin les mêmes doctrines sur les points essentiels de la religion chrétienne. Nous nous appliquerons, dans cette étude, à faire ressortir les preuves de cet accord.

OUVRAGES CONSULTÉS :

- 1) Commentaire de Bonnet, sur le Nouveau Testament. Tome II.
- 2) Commentaire de E. Arnaud, id. Tome IV.
- 3) Godet. Études bibliques, 2^{me} série.
- 4) Agénor de Gasparin. La Bible. Les Écoles du Doute et l'École de la Foi.
- 5) Hodge. L'Épître aux Romains. (Paris. 1840).
- 6) Néander. L'Épître de saint Jacques, traduit par Jean Monod. (Paris, 1851).
- 7) Bonifas. Essai sur l'Unité de l'Enseignement apostolique.
- 8) E. de Pressensé. Histoire des trois premiers Siècles de l'Église.
- 9) Reuss. Histoire de la Théologie chrétienne au Siècle apostolique. (Tome II).
- 10) Olshausen. Authenticité du Nouveau Testament, trad. de A. Réville.

I. — PARALLÈLE ENTRE ST-PAUL ET ST-JACQUES.

Commençons par étudier la vie des deux auteurs dont nous voulons établir l'accord. Nous verrons leurs conceptions un peu différentes des vérités du christianisme provenir en grande partie de leur éducation première, des milieux où ils ont vécu, de ceux à qui ils se sont adressés, du but qu'ils ont voulu atteindre, et aussi, souvent, d'une autre manière d'entendre les choses. Toutes ces circonstances nous aideront à mieux comprendre leurs écrits, et nous serviront à mettre en évidence la vérité de la thèse que nous soutenons.

Saul ou Paul naquit à Tarse, l'Athènes de la Cilicie, dans l'Asie-Mineure, de parents juifs, de la tribu de Benjamin (1), qui possédaient le droit de citoyen romain (2). Le géographe Strabon place sa ville natale au-dessus de la capitale grecque et d'Alexandrie; « car, dit-il, dans celles-ci, les étudiants étaient pour la plupart étrangers,

(1) Philipp., III, 5.

(2) Act., XVI, 37.

tandis qu'à Tarse, ils étaient indigènes (1). » Il est difficile d'admettre qu'un esprit aussi éveillé que celui de cet enfant, n'ait pas senti l'influence du milieu où il est né. Nous pensons donc que dans ce foyer brillant de civilisation, Paul put déjà recevoir un certain développement intellectuel, et qu'on doit rapporter à son séjour dans sa ville natale la culture littéraire dont il fait preuve dans ses écrits. Il cite avec aisance des poètes grecs, tels que Cléanthe, dans son discours d'Athènes (2), Ménandre (3), Épiménide (4). On ne rencontre rien de semblable chez Jacques ni chez aucun des apôtres. Selon l'habitude rabbinique du temps, il y apprit un métier, et comme les tissus de poil de chèvres de la Cilicie étaient remarquables par leur solidité, il choisit celui de faiseur de tentes (5).

Mais, si les habitudes intellectuelles de l'Apôtre et le métier qu'il exerça nous semblent un indice que sa première éducation se fit à Tarse, d'autres circonstances prouvent que son séjour dans sa ville natale ne fut pas long. Il ressort de ce qu'il dit lui-même (6) qu'il vint,

(1) Strabon, xiv, v.

(2) Act., xvii, 28.

(3) I Corinth., xv, v. 33.

(4) Tite I, 12.

(5) Actes, xxiii, v. 3.

(6) Actes, xxiii, 3. Ἐγὼ μὲν εἶμι ἀνὴρ Ἰουδαῖος, γεννηθεὶς ἐν Ταρσῷ τῆς Κιλικίας, ἀνατετραμμένος δὲ ἐν τῇ πόλει ταύτῃ παρὰ τοὺς πόδας Γαμαλιήλ, πεπαιδευμένος κατὰ ἀκριβείαν τοῦ πατρῷου νόμου, etc. Quoique les verbes ἀνατρέφω et παιδεύω signifient, l'un : élever, nourrir, l'autre : enseigner, instruire, nous ne pensons pas qu'il faille nécessairement en conclure que Paul fut élève de Gamaliel dès ses premières années, mais à un âge où il pouvait comprendre les leçons de ce maître distingué.

jeune encore, à Jérusalem, où il reçut sa principale éducation, et où il fut élevé aux pieds de Gamaliel, le plus célèbre rabbi pharisien du temps, dont les leçons avaient spécialement pour but l'explication des préceptes de Moïse et leurs applications diverses. C'était une sorte de casuistique où maîtres et élèves trouvaient occasion de déployer leur sagacité. A cette gymnastique intellectuelle, Paul, doué d'une nature sincère, voulut joindre la pratique dans le but de réaliser l'idéal tracé par la loi, qui en était la complète observation, et de mériter ainsi son salut. Mais, plus il mettait de droiture et d'énergie dans ses efforts, plus il était humilié de son impuissance naturelle pour faire le bien et être justifié devant Dieu par ses œuvres. Ce sont ses douloureux combats qu'il nous décrit dans l'admirable chapitre VII aux Romains. C'est un trait qu'il importe de noter dans la préparation providentielle de cet apôtre pour l'œuvre à laquelle Dieu le destinait. Comme Luther se forma dans le couvent catholique d'Erfurth, où il s'instruisit à fond de cette théologie scolastique dont il devait être le plus grand adversaire, Paul fut initié à tous les modes d'argumentation des Juifs, et l'un et l'autre firent les mêmes expériences, éprouvèrent les mêmes tourments intérieurs avant de trouver la paix (1).

L'éducation et l'instruction de Paul, à la fois grecques et rabbiniques, secondées par une admirable intelligence, unies à une âme ardente et à un caractère inflexible, lui

(1) Merle d'Aubigné : *Hist. de la Réf.* T. I, p. 180.

donnèrent ce talent dialectique incomparable, souple et pénétrant, cette rigueur de raisonnement que nous admirons dans ses épîtres, et contribuèrent à en faire l'une des natures les plus puissantes et les plus fécondes qui se soient jamais produites au sein l'humanité, capable de s'élever au plus haut sommet de la spéculation, et de pénétrer les replis les plus intimes du cœur humain. Il concevra la vérité avec force, il la systématisera et la prouvera en l'appliquant à l'homme, et méritera d'être appelé le père de la théologie chrétienne. Comme Moïse fut préparé, dès son enfance, par les connaissances diverses qu'il acquit en Égypte, à devenir le Conducteur du peuple d'Israël, Paul fut mis à part et également préparé, par son éducation et ses expériences, pour l'œuvre à laquelle Dieu l'appelait (1).

Tant de dons naturels et de connaissances acquises furent d'abord mis au service d'une religion étroite et fanatique. Il devint un pharisien zélé; il fit même plus de progrès dans le judaïsme que la plupart de ceux de son âge et de sa nation (2), et se distingua entre tous par ses pratiques de piété, par ses aumônes et ses jeûnes. Mais, sous ces dehors de dévotion, il est la proie de l'amour-propre et de l'orgueil; il est blessé du peu de cas que Jésus et ses disciples font de la science et de la piété pharisaïques dont il est si vain. Ce fut sans doute l'une des causes de son animosité contre les chrétiens. En même

(1) Galates, 1, 15.

(2) Galates, 1, 14.

temps, il discerne dans son cœur le déficit que lui laisse sa propre justice pour être agréable à Dieu : il croit pouvoir le combler par une œuvre méritoire par excellence, celle de persécuter les chrétiens, et il se déclare leur ennemi acharné. Mais leur paix le confond ; la comparaison entre l'ostentation des membres de sa secte et la sainte humilité des disciples de Christ, le trouble. Le meurtre d'Étienne, auquel il a donné son suffrage, achève de bouleverser sa conscience : il a vu le visage d'ange de ce martyr au moment où il est lapidé, et il a entendu son admirable prière : « Seigneur, ne leur impute point ce péché (1). » Ce souvenir ne cesse de le poursuivre.

Ce fut alors que Christ, profitant du moment où la conscience de Paul était le plus affamée de la justice de Dieu, lui apparut et le terrassa sur le chemin de Damas (2). Tout à coup, une profonde révolution s'accomplit dans son être moral. Lui qui s'était cru en possession de la vérité ; lui qui avait considéré les disciples de Jésus comme des ennemis de Moïse ; lui enfin qui avait cru servir Dieu en les persécutant (3), s'aperçoit de son erreur, et comprend qu'il a fait la guerre à l'Éternel et à son Oint (4). Il sent que ses péchés méritent la mort, et cependant, au lieu de l'accabler sous les coups de sa juste colère, Dieu le laisse subsister comme un monument de

(1) Act., vii, 60.

(2) Act., ix.

(3) Jean, xvi, 2.

(4) Ps., ii, 2,

sa miséricorde ! Comment ne prêcherait-il pas aux autres un salut gratuit dont il est un si éclatant témoignage ! Jésus l'a cherché quand il le fuyait. Comment ne ferait-il pas ressortir cette doctrine de l'élection, d'après laquelle « le salut ne vient ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde (1). » Paul fut donc converti sans intervention humaine ; il reçut l'Évangile par une révélation immédiate, comme il le dit lui-même plusieurs fois (2) ; il vit le Seigneur ressuscité, qui lui donna la mission spéciale d'aller vers les Gentils (3), et fut ainsi mis au rang des apôtres.

Disons, pour nous résumer, que l'éducation de Paul, — la direction imprimée à sa vie par Celui qui conduit toute chose, — ses dispositions naturelles, secondées et infiniment fortifiées par une abondante mesure de la grâce de Dieu, — ses expériences personnelles, faites par suite de l'antagonisme douloureux et angoissant de la conscience et de la chair, — la révélation divine dont il fut favorisé, tout a contribué à en faire le grand Apôtre que nous connaissons, et à le rendre particulièrement apte à proclamer l'universalité du salut par la foi en Jésus-Christ, comme refuge assuré et unique du pécheur. Toutes ses épîtres sont pleines de cette grande doctrine et de ses conséquences, mais plus particulièrement encore celle qu'il adresse aux Romains. Cet exposé si profond et si expéri-

(1) Rom., ix, 16.

(2) Gal., i, 12.

(3) Actes, xxii, 21.

menté de la vie chrétienne, a été la base des développements dogmatiques de l'Église d'Occident, dans les premiers siècles, et c'est encore à sa lumière que nos réformateurs, au xvi^e siècle, retrouvèrent la doctrine primitive de la justification du pécheur par la foi, et réédifièrent l'Église sur son premier et éternel fondement.

Faisons maintenant sur saint Jacques une étude semblable à celle que nous venons de faire sur saint Paul.

Il ne nous paraît pas possible de confondre celui qui a écrit la belle lettre que nous possédons, avec Jacques, fils de Zébédée, frère de l'apôtre Jean et apôtre lui-même, qui subit le martyre une quinzaine d'années après la première Pentecôte chrétienne, en 44, par les ordres d'Hérode-Agrrippa (1).

Quoique l'auteur ne se désigne que par la qualité de « serviteur de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ (2), » nous inclinons à penser qu'il n'est pas non plus le fils d'Alphée, dont le nom se trouve sur la liste des apôtres, mais le propre frère du Seigneur (3), et celui de Jude, de Jose et de Simon (4), le même que la primitive Église a surnommé *le juste*, et à qui la tradition ecclésiastique s'accorde, en général, à attribuer la première de nos épîtres catholiques.

(1) Actes, xii, 2.

(2) Jacques, i, 1.

(3) Gal., i, 19.

(4) Matth., xiii, 55.

Voici nos raisons pour le distinguer de Ἰάκωβος ὁ τοῦ Ἀλφαίου (1) surnommé le Mineur :

Ce dernier est constamment tenu à l'arrière-plan durant le ministère de Jésus, et n'est nommé qu'en passant. Tout à coup, sans qu'aucune circonstance l'y eût préparé, il se trouverait jouer le rôle prépondérant dans le groupe des apôtres : cela ne nous paraît pas admissible. Il est vrai que plusieurs pensent, d'après une tradition très antique, que Joseph, époux de Marie, avait un frère, appelé Cléopas, qui serait le même qu'Alphée, père de Jacques, et dès lors, ce dernier serait le cousin du Sauveur. Ceux qui parlent ainsi font remarquer qu'ἀδελφός est quelquefois employé, par extension, dans ce sens. Nous répondons que des passages formels des Évangiles prouvent que les frères de Jésus « ne croyaient pas en Lui, (2) » durant les jours de sa chair, et que, par conséquent, ils ne pouvaient être au rang des apôtres. Enfin, c'est le propre frère du Seigneur qu'Hégésippe et Eusèbe citent comme ayant dirigé l'Église de Jérusalem, au premier siècle, et ce dernier historien ajoute que, de son temps, on montrait encore le siège épiscopal de Jacques dans cette capitale du monde chrétien (3).

Nous avons peu de données sur Jacques le Juste, avant la résurrection de Jésus. Hégésippe, père de l'Église du II^e siècle, nous a laissé de ce frère du Seigneur un portrait

(1) Matth., x, 3.

(2) Jean, vii, 5.

(3) Eusèbe H. E., vii, 19.

empreint d'un caractère d'exagération si évident, qu'il appartient plutôt à la légende qu'à l'histoire. Il décrit ainsi son genre de vie : « Il fut saint dès sa naissance ; il ne but ni vin, ni cervoise ; il s'abstint de toute nourriture animale ; il ne se coupa jamais la chevelure, et ne se permit point d'user de l'onction ni du bain (1). » Il nous paraît ressortir de ce récit qu'il fut élevé au sein du judaïsme le plus prononcé, et qu'il se forma par l'étude des anciens prophètes. C'était une nature simple, droite et pratique, où dominaient la conscience et le jugement. Son judaïsme était le vrai, l'idéal, celui qui était conforme aux desseins de Dieu, renfermant tous les principaux éléments du christianisme. Développé, agrandi par l'acceptation de l'Évangile, il ne pourra différer essentiellement du type doctrinal de Paul.

Il résulte de Jean VII, v. 3-5 que Jacques entretenait une certaine opposition, un sentiment de rivalité contre Jésus, dont les hautes destinées ne lui étaient pas inconnues, mais que, sans doute, il comprenait mal. Ce qui, semble-t-il, aurait dû favoriser ses progrès spirituels, lui fut nuisible. Jésus ayant grandi comme un autre enfant, ce développement naturel lui devint une pierre d'achoppement : il ne sut pas, d'abord, s'affranchir de ses préjugés, jugeant par l'extérieur et s'en tenant aux apparences. Pendant toute la vie terrestre de Jésus-Christ,

(1) Eusèbe, H. E. III, 19 et 20, confirmé par l'historien Josèphe : Arch., xx, 9, 1.

il paraît être resté dans un état d'incertitude, entre la foi et l'incrédulité.

Plusieurs passages des épîtres de Paul et du livre des Actes nous font mieux connaître ce frère du Seigneur, qui ne crut qu'assez tard au Messie venu de Nazareth. Il fut éclairé par degrés, et paraît avoir été amené à la foi chrétienne à la suite d'une apparition du Ressuscité, mentionnée seulement Corinth., xv, 7. Ce fut le moment décisif de sa vie religieuse. A partir de ce jour, nous trouvons en lui le témoin résolu, ferme, infatigable de Jésus, son frère selon la chair, en qui il a appris à reconnaître le Messie promis, le Sauveur, le Seigneur de gloire (1). Immédiatement après, il se joint aux disciples, car il nous est dit, Actes, I, 14 : « Tous ceux-là persévéraient d'un commun accord dans la prière et dans l'oraison, avec les femmes, et Marie, mère de Jésus, *et avec ses frères.* » Il consacre aux églises de la circoncision son activité tout entière. La tradition nous le représente comme très assidu à fréquenter le temple, et très fidèle à observer la loi, ce qui lui valut la plus grande faveur et beaucoup d'autorité, tant de la part des chrétiens circoncis que des Juifs eux-mêmes.

Les faits suivants montrent la considération extraordinaire dont il jouissait parmi les disciples : saint Pierre, délivré miraculeusement de la prison où Hérode l'avait fait lier, demande qu'on le fasse savoir d'abord à

(1) Jacques, I, 1; *id.* II, 1.

Jacques (1); c'est lui que Paul visite premièrement, après son retour de l'Arabie (2); c'est encore lui qui préside le Concile ou Synode de Jérusalem, et dont les conclusions sont adoptées (3); saint Paul place son nom avant ceux de saint Pierre et de saint Jean, et les appelle tous trois des colonnes de l'Église (4); enfin, c'est chez lui que, lors du dernier voyage de saint Paul à Jérusalem, le Conseil presbytéral s'assemble pour le recevoir (5), et c'est entre ses mains qu'il dépose le produit des collectes qu'il a faites dans les églises d'Asie et de Grèce, en faveur des chrétiens pauvres de la capitale juive.

Nous expliquons son influence prépondérante dans l'Église chrétienne et au milieu de la nation juive, en disant : Il est le frère du Seigneur, et cette considération en impose aux nouveaux convertis d'entre les juifs, chez qui l'appréciation purement intellectuelle des choses n'est pas encore très développée ; il continue à observer la loi, dont pour lui l'Évangile est le complet développement, et ainsi, sans heurter les habitudes juives, il est le chef des judéo-chrétiens ; il proclame Jésus comme le Messie national, tout en restant le trait d'union entre la synagogue et la nouvelle Église ; enfin, les apôtres s'éloignent de Jérusalem, tandis qu'il y demeure, et devient ainsi le chef du troupeau le plus vénéré. Son caractère est d'ailleurs

(1) Actes, xii, 17.

(2) Gal., i, 19.

(3) Actes, xv.

(4) Gal., ii, 9.

(5) Actes, xxi, 18.

éminemment propre pour le rôle que Dieu lui donne à remplir dans cette période dite de transition : il est doux, conciliant et austère. Hégésippe prétend qu'il était si habituellement prosterné sur les degrés du temple que « ses genoux en étaient devenus calleux comme ceux d'un chameau. » Sa constante intercession pour Israël et sa sainteté universellement connue lui valent, tant de la part des Juifs que de celle des chrétiens, la grande autorité dont il jouit, l'estime particulière qu'on lui voue, et le beau surnom dont on l'honore. Après avoir confessé son Maître devant la foule, il meurt, vers l'an 62, sur l'ordre du souverain sacrificateur Ananus, qui le fait précipiter du haut du temple (1), et l'historien Josèphe nous dit que plusieurs considérèrent comme le châtement divin de son meurtre les calamités qui fondirent quelques années après sur la Judée et plus particulièrement sur Jérusalem (2).

Ces détails sur la manière dont Jacques parvint à la connaissance de la vérité, nous aident à comprendre comment il la présenta à d'autres. Pour lui, le christianisme est, avant tout, le judaïsme perfectionné; avec Jésus, les cérémonies de l'ancienne Alliance ont abouti à leur vraie signification, sans avoir disparu; l'Évangile est l'accomplissement de la loi, la réalisation d'une première économie. Il s'en faut bien qu'il parvienne tout de suite, comme

(1) Hégésippe, dans Eusèbe, H. E. II, 23.

(2) Josèphe, *Archaeol.*, XX, 9, 1.

Paul, à s'affranchir des cérémonies mosaïques : il continue longtemps encore à croire que la participation universelle au culte du vrai Dieu n'est possible que dans les formes anciennes de la théocratie juive. De là, son zèle pour la loi qu'il manifeste encore, lorsqu'il est près d'entrer dans le repos de Dieu (1). Nous croyons que sa conception particulière du christianisme était nécessaire pour son époque, et qu'elle entrait dans les plans de Celui qui assigne une sphère d'action spéciale à chacun selon son individualité : elle était éminemment propre à servir de transition aux Israélites pieux pour les amener à l'Évangile. L'éducation première de Jacques nous explique aussi son style sentencieux, à la manière des anciens prophètes et du Sauveur lui-même, dans le Sermon sur la Montagne. On croirait entendre le nouvel Elie. Mais il est plus qu'un Jean-Baptiste : c'est un chrétien parlant à des chrétiens et empruntant le langage de l'ancienne Alliance pour s'en faire mieux écouter.

Au commencement de ce travail, nous avons indiqué d'autres causes encore pour marquer les différents points de vue sous lesquels Paul et Jacques présentent la vérité chrétienne. Nous les trouvons dans les églises ou les personnes à qui ils s'adressaient, dans le but qu'ils se proposaient d'atteindre, et surtout dans une signification différente attachée à des expressions qui leur sont communes. Telles sont les nouvelles considérations sous lesquelles nous allons poursuivre cette étude.

(1) Actes *xxi*, 18-24.

Forcé de restreindre le terrain de nos investigations, et considérant qu'une seule des épîtres de Paul suffit pour montrer la notion de la foi dans tout son enseignement, nous prendrons celle qu'il adresse aux Romains, parce qu'elle nous en fournit l'exposition la plus riche et la plus complète. Nous la comparerons ensuite à la seule lettre de Jacques que nous possédions.

Avant d'examiner les doctrines renfermées dans des écrits aussi anciens et aussi importants que ceux qui vont nous occuper, il nous semble naturel de dire d'abord quelques mots de leur crédibilité. Nous nous bornerons à faire remarquer, pour l'épître aux Romains, que les témoignages de son authenticité sont tellement unanimes que la voix de l'antiquité ne l'a jamais contestée à l'apôtre Paul, et nous sommes heureux d'ajouter qu'aucun des critiques modernes n'en a mis l'origine en doute (1). Elle fut écrite de Corinthe, vers l'an 57, ce qu'on voit par l'intention que Paul manifeste d'aller de Corinthe à Jérusalem (2), intention qu'il renouvelle au moment de l'envoyer (3).

Il n'y a pas non plus de doute pour nous que l'épître qui porte le nom de Jacques n'appartienne bien au temps apostolique. Il est vrai que, rangée parmi les antilégomènes, elle ne fait officiellement partie du Canon ou Recueil de tous les livres du Nouveau Testament, qu'au concile

(1) Olshausen : Authenticité du Nouveau Testament, traduction de A. Réville, p. 88. Paris, 1851.

(2) I Corinth. xvi, 4.

(3) Rom. xv, 23.

d'Hippone, en 393. Mais Eusèbe de Césarée, mort en 340, dans son Histoire Ecclés., III, 25, nous annonce une collection des sept épîtres catholiques, en tête de laquelle il place celle de Jacques. Elle est comprise dans la version syriaque, la Peschito, qui remonte à la fin du deuxième siècle, ou au commencement du troisième. Elle est citée plusieurs fois par Origène (1), Clément d'Alexandrie (2) et Irénée (3). Enfin, on en trouve des réminiscences jusque dans Clément de Rome (4) et dans Hermas (5). Cette épître

(1) Audi et Jacobum fratrem Domini similia protestantem cum dixit : « Qui voluerit amicus esse seculi hujus, inimicus Dei constituetur. 1, Jacques, iv, 4. — Comm. in Ep. ad Rom. l. iv. (op. iv. 585). Denique et Jacobus Apostolus ita dicit : « Resistite diabolo et fugiet a vobis; appropinquate Deo et appropinquabit vobis. » Jacques iv, 7-8. — (Ibid. p. 536).

(2) Outre qu'on trouve chez Clément Alex. l'expression : « Ami de Dieu, » particulière à Jacques, comparez : Strom. lvi, p. 696 et Jacques II, 3.

(3) Irénée fait allusion à Jacques I, 18-22, à ceux qui ne se contentent pas d'écouter la Parole, mais qui la pratiquent. Adv. Hæres v, 1.

(4) Jacques II, 21, cite l'histoire d'Abraham, à l'appui de son raisonnement; Clément le fait aussi, et par deux fois, chap. x et xxxi. Comme l'écrivain sacré, il donne à ce patriarche le titre d'ami de Dieu. — Jacques II, 25, a parlé de Rahab, sauvée à cause du service qu'elle a rendu aux espions; Clément lui consacre tout un chapitre, le xue, pour dire qu'elle fut épargnée à cause de sa foi et de son hospitalité. Dans son chap. xxxiii, il parle aussi de l'homme à deux âmes, qui est inconstant dans toutes ses voies et comme Jacques I, 8, il se sert du terme de *διψυχος*.

(5) Les traits qui rappellent saint Jacques ne nous paraissent pas moins frappants dans le *Pasteur d'Hermas*. Dans la vision III, 2, un livre est présenté à Hermas, dans lequel sont consignés ses péchés et ceux des siens sa femme « n'a pas su tenir sa langue en bride. » (Jacques I, 26.) — Comme le frère de Jésus, il déclare « heureux ceux qui endurent l'affliction. (Jacques I, 12). Ces deux derniers Pères, étant du premier siècle ou du commencement du second, prouvent que notre épître appartient bien au temps apostolique.

est donc aussi authentique que quelque autre que ce soit. Il n'y a quelque incertitude que pour celui des Jacques à qui il faut l'attribuer, et nous avons fait connaître notre opinion raisonnée à ce sujet.

Nous ajoutons que le contenu de cette épître s'accorde parfaitement avec le caractère du frère du Seigneur, tel qu'il nous est dépeint par les écrivains sacrés et Hégésippe. On y reconnaît l'homme de la loi, le juste de l'ancienne Alliance, qui est devenu le serviteur et le témoin de Jésus, le Seigneur de gloire, et qui a trouvé dans l'Évangile la loi véritable et la vraie justice. La lecture attentive de notre lettre fournit donc elle-même la preuve de son authenticité. On pense que Jacques l'écrivit vers l'an 61, peu de temps avant sa mort. Si l'on objecte qu'il n'était pas du nombre des apôtres, nous répondrons que cela n'empêche qu'il ne soit devenu, comme Marc, Luc et Paul, l'un des organes du Saint-Esprit.

Les églises auxquelles Paul et Jacques adressent leurs épîtres sont bien différentes. Celle de Rome était l'une des plus anciennes de la chrétienté, formée en parties à peu près égales de Juifs et de païens convertis. On ignore l'origine de sa fondation; mais, par suite des continuels rapports de cette capitale du monde romain avec Jérusalem, il est permis de supposer que son existence remonte à la première Pentecôte chrétienne, puisqu'il est dit que plusieurs de ceux qui étaient venus de Rome entendirent alors la prédication de Pierre (1). Quand Paul lui écrivit,

(1) Actes, II, 10.

« sa foi était célèbre par tout le monde (1), » ce qui semble indiquer qu'elle existait depuis longtemps. Lorsque cet apôtre y arriva, comme un pauvre prisonnier, vers l'an 62, il eut la joie de voir ses frères en Christ venir au-devant de lui jusqu'à dix ou douze lieues de Rome (2).

Jacques destine son épître « aux douze tribus dispersées (3). » C'était plutôt un religieux souvenir du passé qui le portait à parler ainsi que le besoin d'être exact; car, depuis longtemps, la division par tribus était effacée. Nous ne concluons pas non plus de cette adresse que les destinataires fussent encore Juifs, car il dit que « leur foi en notre Seigneur Jésus-Christ doit être exempte de toute acception de personnes (4). » Il écrit donc, avant tout, pour les nombreuses communautés judéo-chrétiennes qui s'étaient formées en Palestine, en Syrie et dans l'Asie-Mineure. Mais il peut aussi s'adresser à tout le peuple juif, en tant que destiné à devenir chrétien, car il est admirablement placé pour exhorter les uns et les autres, à cause de son autorité exceptionnelle, en quelque sorte prophétique. Ces églises, exclusivement formées de chrétiens sortis du judaïsme, chez lesquelles se retrouvaient, avec une certaine foi en Jésus comme Messie, bien des défauts inhérents à l'esprit judaïque, étaient surtout composées de pauvres.

(1) Rom. 1, 8.

(2) Actes, xxviii, 15

(3) Jacques, 1, 1.

(4) Jacques, 11, 1.

Chacun sait que les épîtres ont été écrites en vue des circonstances et des besoins de ceux à qui elles étaient destinées. Les raisons de Paul, pour adresser aux chrétiens de la capitale du monde la plus importante de ses lettres, ne paraissent pas aussi bien motivées que celles qu'il eut pour dicter la plupart des autres. En voici pourtant quelques-unes : Depuis longtemps il désire visiter Rome (1); il est en rapports personnels avec plusieurs membres de cette nombreuse congrégation (2); il y a des parents qui ont été amenés à la connaissance de l'Évangile avant lui (3); Aquilas et Priscille, qui ont travaillé avec lui pour le Seigneur, s'y trouvent (4); il a l'occasion de faire porter sa lettre par une sœur en Christ, Phébé, diaconesse de Cenchrée, et il veut la recommander à l'affection et au dévouement des frères (5); il sait que leur grande et belle église n'a jamais joui directement d'un enseignement apostolique, et qu'elle a besoin d'une exposition complète et inspirée de la vérité divine; enfin, il se fait une joie de retremper sa foi dans le contact d'hommes qui ont les mêmes espérances que lui (6).

Jacques ne se donne pas pour mission d'exposer, comme Paul, les mystères et les dogmes de la foi, mais d'en développer les conséquences. Il ne fait pas un traité scienti-

(1) Actes, xix, 21.

(2) Rom. xvi.

(3) Rom. xvi, 7.

(4) Id., 3.

(5) Id., 4.

(6) Rom. 1, 12.

fique, mais une simple lettre pastorale dans laquelle il redresse des écarts de conduite : aussi ne rencontrons-nous dans son épître que les doctrines qui se lient d'une manière immédiate au point de vue spécial et exclusivement pratique qu'il poursuit. Son silence sur telle ou telle vérité chrétienne ne prouve point qu'elle était étrangère à son enseignement et à sa foi. D'ailleurs, ceux à qui il a écrit, ayant entendu prêcher l'Évangile et possédant une certaine croyance en Jésus, comme Messie, il peut ne pas mentionner, la supposant connue, toute doctrine qui ne conduit pas directement au but qu'il se propose d'atteindre. Mais la foi de ses lecteurs est fort incomplète et s'allie à bien des erreurs de « la synagogue, » dont il retient à dessein le nom, au lieu d'employer le mot d'Église, pour désigner les assemblées de culte (1). Cela seul expliquerait le caractère général de son épître, qu'il est impossible d'appliquer à des chrétiens décidés. Ainsi, leur croyance n'est point accompagnée de la vie nouvelle, qui en est la conséquence; pourtant ils sont satisfaits de leur piété; essentiellement formalistes, ils suivent encore toutes les ordonnances de la loi, et pensent que le salut est impossible sans la circoncision; ils accordent une très grande importance à leur descendance charnelle d'Abraham; enfin, on trouve parmi eux un grand nombre d'hommes qui continuent à vivre dans le péché, et s'imaginent néanmoins qu'ils peuvent se prévaloir de la justification accordée aux pécheurs ayant

(1) Jacques, II, 2.

la foi en Dieu. Tels nous paraissent être ceux contre qui Jacques dirige son épître.

Pour leur démonstration, les deux auteurs que nous étudions alternativement, se servent d'expressions auxquelles ils n'attachent pas le même sens, et qu'il importe de faire remarquer. Telles sont celles de *loi*, de *justification*, d'*œuvres* et de *foi*.

La loi, pour Paul, c'est le Pentateuque, et aussi, d'une manière générale, l'Ancien Testament tout entier, les autres livres sacrés étant considérés par les Juifs comme des corollaires de la législation mosaïque; on peut encore dire que c'est la loi naturelle, gravée dans la conscience (1). Il s'en faut bien qu'il porte atteinte à cette loi, car il sait par expérience qu'elle donne la connaissance du péché, qu'elle « est spirituelle, sainte et bonne (2). » Loin de la déclarer abolie, il l'affermi (3), parce qu'elle conduit à Christ. Il montrera donc les vrais rapports entre cette loi et l'Évangile. — Jacques prend la loi dans un sens plus étendu encore : elle est pour lui l'expression du bien absolu. Par les termes de *loi royale*, qui est celle de la charité ou de l'amour (4), — de *loi parfaite* et de *loi de liberté* (5), il l'identifie avec la Parole de Dieu tout entière avec l'Évangile. « Mettez en pratique la Parole, » dit-il (6).

(1) Rom. v. 14 et 15.

(2) Rom., vu, 12, 14.

(3) Rom., iii, 30.

(4) Jacques, ii, 8.

(5) Jacques, i, 25.

(6) Jacques, i, 22.

Evidemment celle qui a été prêchée par Jésus-Christ est pour lui la Parole divine par excellence, la loi suprême, bien au-dessus de celle de Moïse, qui n'était pas la révélation complète et définitive, et ne contenait pas la vérité dans toute sa plénitude. Nous remarquons qu'il ne dit pas un mot de la loi cérémonielle, de la circoncision, des sacrifices, ce qu'il aurait certainement fait, s'il eût vraiment représenté une tendance judéo-chrétienne, ennemie de Paul. Si lui-même se conforme à la loi mosaïque, c'est en raison de sa nationalité, mais sans en faire une obligation pour les chrétiens sortis du paganisme (1). — Le raisonnement de Paul, parlant de la loi, revient à ceci : « Fais ces choses et tu vivras (2). » Par contre, puisque tu es impuissant pour les accomplir pleinement, reçois l'Évangile comme une grâce et sache que « le juste ne vivra que par la foi (3). » — Si Jacques voulait dire que l'homme peut être sauvé par les œuvres de la loi, la contradiction entre son enseignement et celui de l'apôtre des Gentils serait manifeste. Mais ce n'est point là sa pensée : il parle de la loi qui a été rendue vivante au-dedans de l'homme par la foi en Jésus-Christ, exposée par le Sauveur lui-même dans le Sermon sur la Montagne. Cette loi d'amour, personne ne la pratique sans se sentir heureux, et l'on ne saurait parvenir au bonheur promis par Christ au croyant, sans l'observer (4).

(1) Actes, xv.

(2) Rom., x, 5.

(3) Rom., i, 17.

(4) Jacques, i, 25.

Par l'expression : *être justifié*, Paul entend l'entrée par la foi en Christ dans le royaume de Dieu, le passage de l'état naturel de l'homme inconverti à l'état de grâce. C'était bien cette justification qui devait préoccuper l'apôtre des Gentils, annonçant la Parole de vie à des gens qui avaient été précédemment étrangers aux promesses du pardon. — Jacques, au contraire, s'adressant à des personnes qui croyaient avoir eu déjà l'entrée dans cet état de réconciliation. par le seul fait de leur descendance d'Abraham, leur parle d'une justification *continue, journalière*, devant exercer une grande influence sur la vie, tout-à-fait dans le sens de Jésus, quand il dit : « Si vous gardez mes commandements, vous demeurez dans mon amour, tout comme je garde les commandements de mon Père, et je demeure dans son amour (1). »

La signification du mot *œuvre* n'est pas moins différente chez les deux apôtres. Quand Paul dit que « nul ne sera justifié par les œuvres de la loi (2), » il veut parler de celles qui précèdent la foi, destituées de l'esprit d'amour qui seul leur donne une valeur morale aux yeux de Dieu, en un mot, il combat le formalisme des œuvres légales, et il renferme dans cette expression tout ce que l'homme est capable de faire par lui-même pour mériter son salut, c'est-à-dire l'obéissance toujours imparfaite qu'il accorde à la loi de Dieu. — Tandis que les œuvres dont parle Jacques sont purement et simplement les devoirs de la

(1) Jean. xv, 10

(2) Rom., iii, 20.

vie chrétienne, formant avec la foi un tout indivisible, par exemple, le soin des veuves, des orphelins et des pauvres en général : il dit expressément qu'il suppose à ces actes des motifs religieux (1). Mais Paul est loin de rejeter de pareilles œuvres comme superflues ou étrangères à la religion évangélique, et s'il combat un formalisme, se manifestant par une valeur exagérée accordée aux œuvres légales, Jacques dirige son épître contre une autre espèce de formalisme, consistant à mettre en première ligne une connaissance purement intellectuelle de la loi, du vrai Dieu, du culte qu'il faut lui rendre, et à voir dans cette connaissance stérile, dans cette foi de tête, à laquelle rien ne répond dans la vie, une prérogative sur les païens.

Un terme principal et commun aux deux épîtres, qu'il importe surtout d'expliquer, c'est celui de *foi*. Celle dont Paul parle, et qui seule justifie, repose entièrement sur le sacrifice expiatoire de Jésus-Christ. Elle saisit l'homme tout entier, dans ses sentiments, dans son intelligence et dans sa volonté : c'est un principe de vie et de force, qui régénère le cœur et sanctifie l'existence. — Celle que Jacques déclare lui-même insuffisante pour procurer le salut, est bien loin d'être cela : c'est la croyance en un seul Dieu qui distinguait les Juifs des païens. « Tu crois qu'il y a un seul Dieu, tu fais bien. Les démons le croient aussi et ils en tremblent (2). » Les orgueilleux pharisiens avaient coutume de dire : Grande est la vertu de la cir-

(1) Jacques, II, 22.

(2) Jacques, II, 19.

concision : nul circoncis ne va en enfer ; tout Israël aura part à la vie éternelle. Justin Martyr dit, dans son dialogue avec le Juif Tryphon : « Vos rabbins se trompent eux-mêmes et nous trompent, quand ils prétendent que le royaume des cieus est préparé pour tous ceux qui descendent d'Abraham, fussent-ils pécheurs et incrédules. » Les lecteurs de Jacques conviennent aussi que Jésus de Nazareth est le Messie promis par les prophètes, sans que la reconnaissance pour son généreux sacrifice les porte à le glorifier et à changer de vie. Leur foi n'est pas même celle des croyants de l'ancienne Alliance, car bien considérée, cette dernière ne ressemble pas mal à la foi de la nouvelle Alliance, soit par son objet, soit par sa nature intime. On comprend que Jacques trouve celle de ses lecteurs tout-à-fait insuffisante, et Paul n'aurait pas pensé autrement.

La foi produisant les œuvres, demandée par Saint-Jacques, est une croyance active et vivante, ferme et inébranlable en la bonté, en la puissance et en la fidélité de Dieu ; elle est l'âme de la prière (1), enrichissant les pauvres et constituant la vraie richesse des riches (2) ; elle est fondée sur « le Seigneur de gloire, » sur Jésus-Christ, le juge suprême, dont la venue est proche. Elle seule justifie et produit des fruits de justice. Elle se rend maîtresse du cœur et de la volonté, et ne peut moins faire que de se traduire en actions. Ces œuvres de justice sont

(1) Jacques, I, v. 6.

(2) Id., II, 5.

impossibles sans la foi (1), et celle-là, à son tour, n'est pas parfaite sans les œuvres.— Paul enseigne aussi que celui-là seul peut expérimenter en lui la puissance de la foi et être sauvé, qui en fait l'application constante dans sa vie. La foi dont il parle est celle qui est rendue active par l'amour. Il dit que « quand il aurait la foi jusqu'à transporter les montagnes, s'il n'a pas l'amour, il n'est rien (2). »

Il résulte de là que les deux apôtres qui nous occupent, ne se contredisent qu'en apparence, parce qu'ils entendent des choses différentes, en se servant des mêmes expressions. Nous les trouvons parfaitement d'accord au fond.

Après ce qui vient d'être dit sur Paul et Jacques, nous sommes maintenant en mesure d'examiner plus spécialement leurs écrits, et de voir comment ils conçoivent le salut chrétien. Dans ce but, nous analyserons l'épître aux Romains et la première de celles dites catholiques.

(1) Jacques, II, 22 et 23.

(2) I Corinth. XIII, 2.

II. — ANALYSES DE L'ÉPÎTRE DE ST-PAUL
AUX ROMAINS
ET DE L'ÉPÎTRE DE ST-JACQUES.

Les enseignements de Paul et de Jacques sont les corollaires de leur histoire. La vie du premier, tout spécialement est la clef de sa théologie, et chacune de ses lettres reproduit les traits de son caractère. Cette remarque nous paraît particulièrement vraie pour l'épître aux Romains : elle porte le cachet des expériences de son auteur. Nous allons donc retrouver les apôtres dont nous nous sommes occupé, en étudiant leurs écrits. Nous reconnaitrons qu'ils ne pouvaient parler autrement, sans mentir à leurs circonstances et à leur caractère.

Aucun des écrivains sacrés n'établit mieux que Paul la doctrine du pardon gratuit par le sacrifice de Jésus-Christ. Il y revient sans cesse, avec une grande richesse de raisonnement et une vigoureuse logique. Dans son épître aux Romains, en particulier, il attaque la propre justice avec des arguments irrésistibles. Il se sert, pour sa démonstra-

tion, de la méthode naturelle, qui est celle de l'expérience.

Voici son plan, bien digne de servir de modèle au prédicateur vraiment chrétien :

Voulant parler de ce salut par grâce, qui lui a été si libéralement octroyé, il commence par en faire sentir l'absolue nécessité. Avant de présenter le remède, il prouve le mal. Les païens, à qui Dieu s'est révélé par ses perfections, « ont adoré et servi la créature, au lieu du Créateur, qui est béni éternellement (1). » Il fait alors le tableau de la profonde corruption dans laquelle ils sont tombés; puis il développe la même thèse pour les Juifs, et montre qu'ils ont violé en tous points la Parole révélée : païens et Juifs sont donc également plongés dans une effrayante dégradation morale, et condamnés par la loi de la conscience et par celle de Moïse. Ce que l'expérience lui démontre, la Bible le confirme, puisqu'elle déclare « qu'il n'y a pas de juste, non pas même un seul (2). » St-Paul constate l'universalité du fait du péché par l'universalité du fait de la mort, et il est ainsi conduit à parler d'une justice venant, non de l'homme, mais de Dieu, — non de la loi et des œuvres, mais de la foi en Christ. Il présente ensuite le moyen de salut qu'offre l'Évangile, le seul par lequel les hommes puissent être justifiés devant Dieu : moyen entièrement gratuit, dont la condition est une foi fondée sur la Rédemption en

(1) Rom., I, 25.

(2) Rom., III, 10.

Christ, laquelle accorde la justice de Dieu et sa miséricorde, humilie le pécheur, pose le fondement d'une religion universelle et établit la loi (1). Il a commencé d'expérimenter ces grandes vérités sur les bancs de l'École, lorsque, comme Luther, le but idéal de sa vie était l'accomplissement ponctuel de la loi, pour mériter aux yeux de Dieu la qualification de juste, et gagner des titres à la félicité.

Depuis sa conversion, le mot de *justice* n'a plus pour Paul la signification de nos codes de lois. *Etre juste*, c'est être considéré par Dieu, comme si l'on était tel que la loi le demande. Fidèle à sa méthode, il éclaircit sa pensée par deux exemples : celui d'Abraham, à qui « la foi fut imputée à justice, sans les œuvres (2), » et celui de David, qui « célèbre le bonheur de l'homme dont les iniquités sont pardonnées et les péchés couverts (3). » Assurément, Abraham et David n'étaient pas exempts de péché, mais ils avaient la foi, et elle fut d'un tel prix aux yeux de Dieu que, à cause d'elle, il les considéra comme justes, et les traita comme s'ils l'eussent été véritablement. Maintenant, la foi du chrétien produit un effet absolument semblable : par elle, le pécheur peut se présenter devant Dieu avec autant de confiance qu'un juste, la justice du Christ devenant sienne. Pour que les lecteurs de Paul ne croient pas que ce bonheur s'obtient en partie par la foi et en partie par les œuvres, mais par la première seulement, il reprend

(1) Rom., III, 21-31.

(2) Id., VI, 3.

3 Id., IV, 7.

l'exemple d'Abraham pour montrer qu'il reçut le signe de la circoncision « comme un sceau de la justice qui s'obtient par la foi (1). » Il conclut en disant « que ce n'est pas seulement pour Abraham qu'il est écrit que la foi lui fut comptée comme une justice, mais aussi pour nous qui croyons en Celui que Dieu a livré pour nos offenses et qui est ressuscité pour notre justification (2). »

Il s'empresse alors de déduire les conséquences de cette bienheureuse justification par la foi : « Nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ (3). » C'est une chose certaine, démontrée par la gratuité et la grandeur de l'amour divin, et ce salut a été accordé à des créatures indignes, par une infinie bonté de Dieu. Si celles-là se sentent justifiées par le témoignage intérieur, elles n'ont plus à craindre la colère à venir.

L'Apôtre jette un grand jour sur cette doctrine de grâce, en montrant qu'Adam est un type de Christ, et qu'il y a une grande analogie entre la chute et la Rédemption. L'humanité est un fleuve dont les eaux ont été corrompues dans leur source : le premier homme a péché et a transmis ce triste héritage à ses descendants, « et la mort est passée sur eux tous, parce que tous ont péché (4). » Mais, si nous sommes condamnés en Adam, nous sommes justifiés en Christ; si par le péché d'un seul plusieurs

(1) Rom., iv, 11.

(2) Id., iv, 23-25.

(3) Id., v, 1.

(4) Id., 12.

meurent, par la justice d'un seul plusieurs vivent : elles recueillent même en Jésus une bénédiction plus grande que ne l'avait été leur perte en Adam (1). Saint-Paul trouve une telle force dans cette comparaison qu'il y revient en parlant de la résurrection : « La mort est venue par un seul homme, dit-il ; mais la résurrection est aussi venue par un seul homme (2). »

Il est naturel de se poser cette question : Puisque les hommes sont justifiés par l'obéissance du Christ et la foi en son nom, quel a donc été le but de la loi ? — La réponse de Paul est originale, mais d'une profonde vérité. Dieu l'a donnée, non pour produire la justice, mais « pour faire abonder le péché (3), » pour que l'homme sentît mieux sa profonde misère et fût contraint de crier grâce au pied de la croix. Il dit ailleurs « qu'elle a été notre pédagogie pour nous amener à Christ, afin que nous fusions justifiés par la foi (4). »

Un autre but, c'est de faire sentir l'esclavage du péché, ce que l'Apôtre explique en décrivant ses combats avant sa conversion (5), lorsqu'il croyait pouvoir se justifier par ses œuvres. Sans la loi, l'homme ne connaîtrait pas suffisamment sa misère ; mais elle lui présente des commandements précis qui portent la lumière dans son âme. La

(1) Rom, v, 12-21.

(2) I Corint. xv, 21.

(3) Rom., v, 20.

(4) Gal., III, 24.

(5) Rom., VII.

conscience du pécheur se réveille : il voit que la plupart de ses actes sont des transgressions formelles, et que ceux même dans lesquels il se complait, sont inspirés par des motifs que, dans son for intérieur, il ne peut pas toujours approuver. La loi lui donne donc la connaissance du péché : triste, mais précieuse et indispensable connaissance, puisqu'elle précède tout vrai changement du cœur.

La doctrine de la grâce abolit-elle la loi morale ? — En détruisant ses conséquences mortelles, elle l'établit avec une force toute particulière. Le résultat de la grâce de Dieu n'est pas d'endormir l'homme dans une fausse sécurité, ni d'autoriser en lui le péché ; au contraire, devenu *un* avec Jésus-Christ, le croyant puise dans cette union une vie nouvelle, source d'une sanctification certaine, que la loi était impuissante à lui donner (1). Le mobile pour l'observation de la loi est changé : le racheté n'est plus un esclave que la seule crainte du châtiment fait agir : c'est un fils que l'amour et la reconnaissance animent. La mort du Christ équivaut à celle du transgresseur : si ses péchés ont été crucifiés avec Celui qui s'est mis à sa place, comment aimerait-il encore ce qui a coûté tant d'angoisses et de sang à son Sauveur ! C'est ce qui fait dire à l'Apôtre : « Mettez-vous bien dans l'esprit que vous êtes morts au péché, et que vous vivez à Dieu, en Jésus-Christ, notre Seigneur. Vous avez été affranchis du péché, et vous êtes devenus les esclaves de la justice (2). »

(1) Rom., vi, 1-7.

(2) Id. vi, v. 11 et 18.

La victoire sur le péché est-elle complète, ici-bas ? — Elle l'est, nous le répétons, quant aux effets qu'il aurait produits sans la grâce, puisqu'il est écrit « qu'il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ (1). » Mais, hélas ! cet ancien maître a malheureusement encore quelque prise sur son ancien esclave : il en résulte des combats douloureux, livrés au plus profond du cœur. Cela nous conduit à dire que, tout en admettant que le chapitre VII s'applique, avant tout, à l'état du pécheur qui n'a pas encore reçu le principe de la vie nouvelle qui est en Christ, il n'est pourtant pas sans analogie avec ce qui se passe chez l'enfant de Dieu aux heures de défaillance et de chute. Mais, si la lutte continue chez l'homme régénéré par l'Évangile, il n'est plus abandonné à lui-même, comme autrefois.

C'est ce que Paul nous apprend au chapitre VIII. S'il connaît sa faiblesse, il sait aussi où trouver des forces. Il se réfugie dans les bras du Sauveur : là, enfin, s'ouvre à lui la source de cet Esprit de Dieu, par lequel il sort de l'esclavage de la chair, de cet esprit d'adoption qui lui donne l'assurance qu'il est un enfant de Dieu et un héritier du ciel. Cet Esprit l'aide dans ses prières, le console dans ses afflictions, et lui donne la ferme assurance que rien ne pourra le séparer de l'amour que Dieu lui a témoigné en Jésus-Christ.

Le peuple juif n'aura-t-il point le droit de voir une

(1) Rom. VIII, 1.

injustice, une rupture de l'alliance divine dans ce nouveau moyen de salut, par lequel les païens lui sont égaux, sinon préférés ? — Non, car le salut du pécheur est toujours l'œuvre de la souveraine grâce de Dieu, qui est libre dans la dispensation de ses dons. C'est l'infidélité d'Israël qui a causé sa rejection, en l'empêchant d'embrasser la justice qui vient de la foi. Mais dans cet ancien peuple privilégié, il y a un résidu selon l'élection de la grâce, et un jour viendra où cette branche, retranchée du tronc, y sera de nouveau entée. « O profondeur de sagesse et de miséricorde ! » s'écrie enfin l'Apôtre (1).

Demandons-nous, en terminant ce résumé, quelle est la nature de l'Être supérieur dont saint Paul a fait le centre de sa doctrine. — Pour cet apôtre, « c'est le Seigneur, le Christ (2), — le propre Fils de Dieu (3), mort en son temps pour des méchants (4), — celui qui nous obtient la réconciliation avec le souverain Juge (5), par l'obéissance et la justice de qui plusieurs sont rendus justes (6), — qui donne la vie éternelle (7), — par qui nous recevons l'Esprit d'adoption, par qui enfin nous pouvons appeler Dieu notre Père (8) et devenons héritiers du ciel (9). » —

(1) Rom., ix à xi.

(2) Id. v, 1.

(3) Id. v, 10.

(4) Id. v, 6.

(5) Id. v, 11.

(6) Id. v, 19.

(7) Id. v, 21.

(8) Id. viii, 15.

(9) Id. viii, 17.

Mais, d'un autre côté, Jésus est aussi, pour lui, le second Adam, chef d'une humanité nouvelle, — l'Homme véritable, l'Homme-type, venu dans une chair semblable à celle des pécheurs (1), c'est-à-dire telle qu'était notre nature primitive, avant la chute. Enfin, cet Homme-Dieu est le Rédempteur, et il a droit aux mêmes hommages, aux mêmes adorations et aux mêmes prières que Dieu le Père. (2).

Telle est la doctrine de Saint-Paul sur la justification par la foi et sur la personne du Sauveur lui-même. Elle est entièrement basée sur l'enseignement de son Maître, car l'Évangile qu'il prêche est celui du Fils de Dieu (3), qui le lui a directement révélé (4). Qu'il ait le mieux compris et surtout le mieux exposé ces vérités capitales, nous ne le contestons pas, et nous avons pris soin d'en expliquer les causes. Mais que les apôtres de la circoncision, et en particulier saint Jacques, aient été étrangers à des doctrines qui sont comme la clef de voûte de toute la Bible, c'est ce que nous nions de toutes nos forces.

Étudions maintenant l'épître de saint Jacques, et comparons son enseignement avec celui de saint Paul. Nous dirons, tout d'abord, que nous lui trouvons d'incontestables ressemblances avec le Sermon sur la Montagne. L'auteur y parle comme les prophètes de l'ancienne Alliance,

(1) Rom. VIII, 3.

(2) Rom., I, 7 et 8.

(3) Id. v. 9.

(4) Galates, I, 12.

quoique citoyen du nouveau royaume fondé par Jésus-Christ.

Il commence par se nommer « serviteur de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ, » mettant ainsi Jésus sur la même ligne que Dieu, et se plaçant dans la même attitude vis-à-vis de l'un et de l'autre. Sa première parole renferme donc une affirmation de la divinité du Christ. Le seul titre qu'il réclame pour lui-même est celui d'esclave, (*δοῦλος*) que prend aussi Paul dans toutes ses épîtres.

Le mot *Salut*, (*χρησιν*) dont il se sert ensuite pour ses lecteurs, bien qu'il soit d'origine païenne, a sous sa plume un sens spirituel. C'est un abrégé de la salutation qui commence toutes les épîtres de Paul : « Que la grâce vous soit donnée ! »

Voyant les persécutions dont les disciples étaient l'objet, il sent le besoin de les prémunir contre le découragement, et les engage à « considérer comme un sujet de joie les diverses afflictions qui leur arrivent (1). L'épreuve doit fortifier leur foi et produire la patience (2). C'est la doctrine de Paul qui « se glorifie dans les afflictions, et dit aussi qu'elles produisent la patience (3). »

Parmi ceux à qui Jacques s'adressait, il y avait des personnes qui considéraient le péché comme étant nécessaire, attribuaient leurs tentations à Dieu, et le regardaient comme l'auteur du mal. Il leur répond « que personne ne

(1) Jacques, 1, 2.

(2) Id. v, 3.

(3) Rom., v, 3.

doit dire, lorsqu'il il est tenté, que c'est Dieu qui le tente ; car, comme Dieu est à l'abri de toute tentation, il ne peut non plus venir de lui aucune tentation mauvaise (1). » Il montre que la source première du mal, c'est la convoitise que chaque homme porte en lui. Il témoigne la même horreur que Paul pour le péché, qui, pour l'un et l'autre, produit les mêmes conséquences : « la mort (2), » ou la séparation d'avec Dieu.

Si Saint Paul a éprouvé que, « lorsqu'il est faible, c'est alors qu'il est fort (3), et qu'il peut tout par Christ qui le fortifie (4), » saint Jacques connaît également la puissance de la prière « faite avec foi, sans hésiter (5) ; » il sait que « toute grâce excellente et tout don parfait viennent d'en haut, descendant du Père des lumières, en qui il n'y a ni variation ni ombre de changement (6). »

Les lecteurs de l'un et de l'autre avaient la démangeaison d'enseigner et la manie des discussions. Ceux de Jacques, en particulier, s'érigeaient facilement en docteurs, parlaient beaucoup et agissaient peu ; négligeant de s'appliquer à eux-mêmes les vérités divines qu'ils prétendaient connaître, ils se jugeaient les uns les autres, et se traitaient mutuellement d'hérétiques. Cette déplorable habitude, qui était l'un des traits particuliers du pharisaïsme,

(1) Jacques, I, 13.

(2) Id. v. 15 et Rom., VI, 23.

(3) II Corinth., XII, 10.

(4) Ph., IV, 13.

(5) Jacques, I, 6.

(6) Id. v. 17.

est fortement reprise par Jacques. « Que tout homme, dit-il, soit prompt à écouter, lent à parler, et lent à se mettre en colère (1). » Il revient encore sur ce sujet au chapitre III, quant il traite spécialement du péché de la langue. — Paul, faisant le procès de la moralité juive, au commencement de son épître aux Romains, lui reproche aussi de remplacer par la profession des lèvres, l'obéissance due à la loi. « Toi, qui enseignes les autres, dit-il, tu ne t'enseignes pas toi-même (2). »

Si quelques versets de l'admirable épître du frère du Seigneur nous ont fourni tant de rapprochements avec les enseignements de saint Paul, nous en trouverions cent autres, en poursuivant de la même manière. Mais, désirant varier notre étude et la résumer, nous dirons que l'auteur ne pouvait parler autrement à des hommes qui se bornaient à écouter la Parole de Dieu, sans en devenir observateurs; — qui faisaient des distinctions outrageantes jusque dans la maison de Dieu; — qui méprisaient les pauvres, les opprimaient et les frustraient du salaire de leur travail, et n'avaient que des vœux ironiques pour les malheureux, au lieu d'éprouver les douceurs de la charité (3). Des chrétiens véritables se seraient-ils enflés d'une vaine science, et se seraient-ils livrés à tous les péchés de la langue, se rendant coupables de duplicité et de mensonge, et n'ayant qu'un zèle amer (4) ? Que pen-

(1) Jacques, I, 19.

(2) Rom., II, 1.

(3) Jacques, II, 16.

(4) Id. chap., III.

ser d'une piété qui permettait de prier pour satisfaire ses convoitises, qui s'accordait avec la médisance et les jugements téméraires, et qui laissait parler de l'avenir comme si l'homme en disposait (1) ?

Etant donné le caractère de Jacques, tel que nous l'avons dépeint, grave, ferme, austère, tout empreint de l'esprit des anciens prophètes, il est naturel que tout en combattant les aberrations de telles gens, il se soit appliqué à confondre leurs prétentions à la foi, et qu'il leur ait dit que le croyant se reconnaît, non à une certaine religiosité de paroles, mais à la pratique des commandements de Dieu, au soin des orphelins et des veuves, à une piété qui ne fait pas d'acception de personnes ! Ennemi du formalisme, il sépare avec le plus grand soin l'apparence de la réalité, et met constamment ses lecteurs en garde contre le danger de prendre l'une pour l'autre.

Il s'élève donc avec force contre une foi intellectuelle, qu'aucune bonne œuvre ne vient féconder, et qui ne trouve point d'écho dans l'existence. Il la considère comme purement nominale, sans efficacité, sans vie, sans vertu, et l'appelle « une foi morte, (2) » parce qu'elle est seule. « Que sert-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres ? Cette foi le pourra-t-elle sauver (3) ? » Elle n'a pas plus de valeur aux yeux de cet apôtre qu'une charité de paroles, que n'accompagne aucun acte de pieuse libéralité.

(1) Jacques, iv, 13-16.

(2) Jacques II, 17.

(3) id. v. 14.

Il va sans dire que cette foi, qu'il ne sert de rien de dire qu'on a, n'est point la vraie, mais la prétendue, qui, par l'absence de bonnes œuvres, prouve qu'elle n'est pas réelle, et c'est cette dernière qu'il déclare inefficace à procurer le salut.

Pour rendre sa pensée plus vive, il introduit un interlocuteur qui défend la même thèse que lui, et qui dit au soi-disant croyant du verset 14 : Tu te vantes d'avoir la foi, mais moi j'ai les œuvres. Montre-moi donc ce que vaut ta foi sans œuvres, et moi, je te montrerai ce que vaut ma foi accompagnée d'œuvres. (1) Il cite alors les exemples d'Abraham et de Rahab, chez qui la foi et les œuvres marchèrent de pair, et se prêtèrent un mutuel appui : celles-ci rendant témoignage à celle-là, la confirmèrent et la complétèrent. Il conclut ainsi son raisonnement : « Vous voyez bien que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement ; (2) » c'est-à-dire, vous voyez que la foi, aussi longtemps qu'elle n'est pas accompagnée de bonnes œuvres, ne peut justifier, et que ces dernières, en tant qu'elles sont la conséquence de vraies convictions, concourent aussi au salut.

Paul considère également les bonnes œuvres comme les fruits nécessaires de la véritable foi. Ainsi que Jacques, il ne voit de croyance salutaire, propre à nous justifier devant Dieu, que celle qui est accompagnée de la sanctification. « Celui qui croit, dit-il, est une nouvelle créa-

(1) Jacques, II, 18.

(2) Jacques, II, 24.

ture (1), il doit bien se mettre dans l'esprit qu'il est mort au péché, et qu'il vit à Dieu en Jésus-Christ (2), parce que le vieil homme, ou le corps du péché, a été crucifié avec le Christ. Désormais, affranchi du péché, il est devenu esclave de la justice; (3) il a pour fruit la sanctification et pour fin la vie éternelle (4). Pas plus que le frère du Seigneur, il ne laisse d'illusions à quiconque se contente d'une foi morte. « Ceux qui sont en Jésus-Christ, et pour qui, dès maintenant, il n'y a plus de condamnation, marchent, non selon la chair, mais selon l'esprit (5). » Nos deux auteurs s'accordent donc à demander une foi vivante et active.

Mais, si Paul et Jacques insistent avec une égale force pour que le croyant manifeste ses convictions par une vie chrétienne, attachent-ils aux œuvres quelque valeur pour le salut, sinon de montrer, comme il a été dit, la réalité de la foi? Le premier nous dit, par tout un enseignement appuyé de son expérience intime, que « nul ne sera justifié par les œuvres de la loi, parce que la loi ne fait que donner la connaissance du péché (6). » Les maximes suivantes du second mènent directement à la même doctrine : « Si quelqu'un, dit-il, après avoir accompli toute la loi, vient à broncher en un seul point, il est coupable comme s'il

(1) II Corinth. V, 17.

(2) Rom. VI, 11.

(3) id. v. 18.

(4) id. VI, 22.

(5) id. VIII, 1.

(6) id. III, 20.

l'avait transgressée tout entière. (1) » Ce même serviteur de Dieu, qui connaît si bien les rigueurs de la loi, nous fait ensuite cet aveu : « Nous bronchons tous en plusieurs manières (2). » De telles déclarations conduisent nécessairement au salut par grâce, et suffisent pour montrer que Jacques n'a pas voulu enseigner celui qui s'obtiendrait par les œuvres. Pour l'un et l'autre, ces dernières ne servent donc qu'à prouver la foi.

Le reste de l'épître offre constamment le même caractère pratique. Jacques dénonce aux riches oppresseurs les châtiments qui allaient fondre sur eux ; il recommande aux opprimés d'attendre l'avènement du Seigneur, en prenant pour exemple de patience les hommes de Dieu ; il condamne les jurements dans les mêmes termes que Jésus ; il veut qu'un frère malade appelle l'Ancien de son église pour prier avec lui ; il exhorte les fidèles à se confesser mutuellement leurs fautes, et termine en proclamant l'ineffable service rendu par celui qui ramène un pécheur de son égarement (3).

Une grande idée domine tout le contenu de cette épître : la permanence de l'obligation morale pour le chrétien, sous l'Évangile, comme pour le véritable Israélite, sous l'ancienne Économie. Il ne suffit pas de considérer « la loi parfaite, qui est celle de la liberté, (4) » il faut l'accomplir ;

(1) Jacques II, 10.

(2) id. III, 2.

(3) id. V.

(4) id. I, 25.

ce n'est pas assez d'être chrétien de paroles, il faut l'être dans sa vie de chaque jour. C'est le langage de Jésus : « Un bon arbre, dit-il, se connaît à ses fruits. Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas au royaume des cieux ; mais celui-là qui fait la volonté de mon Père qui est aux cieux (1). »

Paul combat l'idée du salut par les œuvres, et Jacques attaque l'erreur non moins funeste d'une foi stérile, pouvant s'allier à toutes sortes de péchés et de souillures. Quel est le pasteur fidèle qui n'imité bien, tour à tour, ces deux serviteurs de Dieu ! Aux âmes altérées de pardon, il prêche Christ crucifié, une foi, principe de vie et de force, qui régénère et sanctifie. Mais à celles dont la religion n'est qu'un verbiage, une froide adhésion à l'Evangile, il montre ce que Dieu attend de quiconque se réclame du nom de Christ. Il y a, d'ailleurs, deux manières d'envisager le Fils de Dieu : Jésus-Sauveur et Jésus-Modèle : elles méritent également notre attention. Il y a aussi deux manières de considérer l'Evangile : il est la bonne nouvelle du salut par le sang de Christ, et il est une loi, avec ce caractère particulier et nouveau : la liberté. C'est ce que Jacques cherche surtout à faire comprendre.

L'enseignement de ce dernier est-il absolument identique à celui de Paul ? Il ne l'est pas pour la forme, mais au fond, c'est la même vérité, présentée à des points de vue divers, par des individualités diverses, et pour ré-

(1) Math. VII, 18 et 21.

pondre à des besoins différents. Quoique la lumière ne resplendisse pas aussi distinctement dans l'exposition du salut faite par Jacques que dans celle tracée par Paul, pourtant nous avons constaté que, non seulement la morale de l'un est d'accord avec celle de l'autre, mais que l'Évangile tout entier se trouve dans la courte épître du premier, non avec toute l'ampleur du second, mais dans ce qu'il a d'essentiel. C'est ce que nous allons essayer de montrer, d'une manière spéciale, dans la troisième partie de cette étude.

III. — Y A-T-IL DES DÉSACCORDS ENTRE PAUL ET JACQUES.

Origène et Eusèbe (1) sont les premiers qui mentionnent des doutes, sans les partager, sur l'autorité de l'épître de saint Jacques. Jérôme dit aussi que, de son temps, des raisons dogmatiques faisaient que plusieurs, surtout en Occident, s'opposaient à cet écrit, le croyant contraire à la doctrine du salut gratuit exposée par Paul (2). Le même motif porta Luther à se déclarer contre cette lettre, et à en parler avec une légèreté de langage regrettable (3) : il ne pouvait concilier quelques versets du chapitre II avec ses vues sur la justification par la foi.

Les mêmes objections se sont reproduites de nos jours. Une école de théologie célèbre (4) a fait de Paul un adversaire des apôtres de Jérusalem, et tout particulièrement de Jacques. On prétend aussi que ce dernier, dans

(1) H. E. III, 42.

(2) Voir Olshausen, authenticité du N. T., traduction de A. Réville, p. 159.

(3) Luther : Préface de l'épître de saint Jacques, en 1522, et celle du N. T., en 1524.

(4) Celle de Tubingue.

sa courte épître, a dirigé une polémique intentionnelle contre l'enseignement de Paul, et l'on se fonde sur ce que ces deux auteurs ont fait choix du même exemple, celui d'Abraham, pour en tirer des conclusions qui semblent d'abord contradictoires. L'un dit : « L'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi ; (1) » et l'autre : « L'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement. (2) »

Est-il vrai que Paul a été l'adversaire de Jacques ? Ne sait-on pas avec quelle persévérance dans les soins délicats, avec quels égards dans les procédés, l'apôtre des Gentils a tâché de conserver l'union avec l'église Judéo-chrétienne, qui fut le berceau de l'Évangile, et, en particulier, le respect profond qu'il professait pour le personnage éminent qui en était le chef, et cela, au début, au milieu et à la fin de son ministère ? C'est en se conduisant d'après ses directions, en montrant une condescendance poussée jusqu'à l'excès, qu'il est arrêté dans le temple, par des Juifs d'Asie, sous prétexte qu'il profane le saint Lieu (3). Ce n'est point de cette manière qu'on agit avec un adversaire.

Si l'on nous dit que Paul en usait ainsi par ménagement pour l'évêque de Jérusalem, nous répondrons que sa courageuse franchise, son caractère énergique et ferme sont une garantie qu'il n'aurait pactisé avec qui que ce fût sur

(1) Rom., III, 27.

(2) Jacques II, 24.

(3) Actes XXI, 28.

le point capital de toute la doctrine chrétienne, sur ce salut gratuit par la foi en Jésus-Christ, vérité incarnée en lui, dont il fait la base de tout son enseignement, et pour laquelle il est mort. Celui qui put dire aux Galates : « Si quelqu'un vous prêche un autre Evangile que celui que je vous ai annoncé, quand ce serait nous-même ou un ange du ciel, qu'il soit anathème; (1) » celui qui, à Antioche, résista en face à Pierre, parce qu'il « judaïsait (2), » n'aurait pas ménagé non plus Jacques, s'il eût mérité le très grave reproche de proclamer le salut par les œuvres.

Nous avons plus que des conjectures pour montrer que Paul n'est pas un adversaire de Jacques, nous avons des faits. Quand l'apôtre des Gentils revient de son premier voyage missionnaire, il monte aussitôt à Jérusalem; il y expose la bonne nouvelle qu'il prêche parmi les païens, « de peur que, dit-il, je n'eusse couru, ou qu'à l'avenir, je ne courusse en vain. (3) » C'est alors que les divergences de doctrines se seraient nécessairement produites entre eux, s'il en eût existé. Qu'arrive-t-il, au contraire? Jacques, Pierre et Jean, qu'il appelle « des colonnes, (4) » ne trouvent rien à ajouter ni à contredire à son Evangile, c'est-à-dire qu'ils l'approuvent tel qu'il est. Ces apôtres conviennent ainsi que leur enseignement est le même que celui de Paul, et ils lui tendent la main d'association,

(1) Gal. 1, 8.

(2) id. II, 11.

(3) id. v. 2.

(4) id. v. 9.

afin qu'il aille vers les Gentils et eux vers les Juifs. (1) Cet accord n'est pas une vaine forme, puisqu'il a lieu après une conférence décisive, mais il est le symbole d'une vraie collaboration : distincts pour leurs champs d'activité, ils sont uns quant au Maître qu'ils servent, et quant à l'œuvre qu'ils accomplissent pour Lui. Paul est donc bien loin d'être un adversaire de Jacques, et, en général, des apôtres de Jérusalem.

Ceux qui voudraient trouver Paul et Jacques en contradiction, font ressortir ces expressions du premier : « *Mon Évangile* (2), l'*Évangile que je prêche* (3). » Vous voyez, disent-ils, que Paul distingue *son* Évangile, qui repose sur la foi en Christ, de celui de ses collègues de la Capitale, qui est l'Évangile de la circoncision. Nous ne trouvons rien de semblable, et nous croyons que si Paul appelle l'Évangile *sien*, c'est simplement parce qu'il l'a reçu à la suite d'une révélation de Jésus-Christ (4), qu'il se l'est approprié, et qu'il l'enseigne avec toutes les forces de ses convictions. Cet Évangile qu'il annonce, mais c'est celui que Jésus lui-même a prêché (5) ! Enfin, l'approbation dont nous avons parlé plus haut, donnée par les apôtres de Jérusalem à l'enseignement de Paul, ne prouve-t-elle pas, de la manière la plus évidente, qu'il n'y avait pour eux tous qu'un seul Évangile, celui de Jésus-Christ, crucifié et

(1) Gal., II.

(2) Rom., II, 16; II Timoth., II, 8.

(3) Gal., II, 2.

(4) Id., I, 12.

(5) Rom., XVI, 25.

ressuscité, que prêchent les uns et les autres, comme en fait foi cette déclaration si positive : « ἢτε οὖν ἕγω, ἢτε ἑστένοι, οὕτως κηρύσσομεν, καὶ οὕτως ἐπιστάθεσθε (1). »

Si l'apôtre des Gentils n'a pas été l'adversaire de Jacques, c'est peut-être ce dernier qui l'a été de Paul. Voyons si cette seconde proposition est mieux fondée que la première.

Nous reconnaissons, tout d'abord, que si Jacques n'a pas cédé à la mauvaise disposition qu'on lui prête, après bien des siècles, ce ne fut pas la faute des circonstances. Des hommes que Paul n'hésite pas à appeler « de faux frères (2), » avaient appris avec indignation les résultats de son premier voyage missionnaire. Venus de Jérusalem à Antioche, ils attaquaient sa personne, en contestant sa qualité d'apôtre et ses principes, en défendant à outrance la permanence de la circoncision. La question fut portée devant l'église de la capitale chrétienne, et nous avons déjà parlé de l'entretien particulier dans lequel Paul exposa à quelques-uns, et spécialement à ceux qui étaient les plus estimés, l'Évangile qu'il prêchait, et obtint leur approbation.

A côté de cette réunion intime entre Paul, Barnabas et Tite, « qui, quoique grec de naissance, ne fut point contraint à se faire circoncire (3), » et les principaux membres de l'église de Jérusalem, il y en eut une autre publique, composée de la multitude des frères, à laquelle on a donné le nom emphatique de Concile. L'homme le plus influent de

(1) I Corinth., xv, 11.

(2) Gal., ii, 4.

(3) Id., v, 3.

la Conférence, celui dont l'avis prédomine, c'est Jacques. S'il eût été l'adversaire de Paul, l'occasion était belle pour le montrer. Les accusateurs de ce dernier avaient passionné la discussion, et désiraient ardemment que le frère du Seigneur se prononçât dans leur sens, comprenant que sa voix entraînerait la majorité. Mais Jacques n'est pas un de ces esprits étroits qui s'attachent opiniâtrément à leurs vues particulières et repoussent sans examen celles d'autrui. Pierre et Paul ont exposé les succès qu'obtient l'Évangile parmi les gentils, sans que ceux-là se soumettent à la circoncision ni aux autres prescriptions de la loi mosaïque; il est convaincu par leur témoignage; il voit dans ce fait une preuve incontestable que la foi au Sauveur n'agit pas avec moins d'efficacité parmi les Gentils que parmi les Juifs, et lorsqu'il parle, c'est dans un esprit de douceur et de conciliation, sans dire un mot de censure à l'adresse des missionnaires, car il est trop heureux de leurs succès. Toutefois, vu son attachement pour le judaïsme, il ne demande pas non plus, comme les derniers préopinants, que toute prescription légale soit abrogée pour les païens qui se convertissent, car il est le représentant de ces hommes sincères, qui ne se sentent pas libres d'abandonner encore les cérémonies de la loi. C'est pourquoi, il propose ce moyen terme: Qu'on n'oblige pas les croyants d'entre les Gentils à se faire circoncire, ni à se soumettre aux autres coutumes juives, mais qu'ils soient astreints à remplir les conditions imposées aux prosélites de la porte. L'assemblée tout entière se rangea à son avis.

D'après Baur (1), il y aurait contradiction entre le récit de Galates II et celui des Actes XV, et il accuse Luc d'avoir travesti les faits. Nous pensons que cet éminent écrivain identifie les apôtres de Jérusalem avec les faux frères qui s'étaient glissés parmi eux, et cherchaient à restreindre leur liberté chrétienne. En sorte que la lutte dont il est parlé, lors de la Conférence de Jérusalem et de la dispute d'Antioche, n'eut pas lieu entre Paul et ceux qui étaient les plus considérés de ces églises, mais fut suscitée et soutenue par les sectateurs fanatiques du judaïsme.

Y eut-il le moindre désaccord entre Paul et Jacques? — Nous répondons que non, mais seulement moins de largeur chrétienne de la part de ce dernier, qui ne sait pas s'affranchir de la synagogue et des habitudes de son peuple, comme l'apôtre des Gentils, et qui n'a pas été favorisé non plus d'une révélation, comme Pierre, avant de se rendre chez Corneille. Pourtant, si l'on se rappelle l'origine du débat, qui portait principalement sur la circoncision, on reconnaîtra que la solution que Jacques fait adopter donne gain de cause à Paul, tout en accordant une certaine satisfaction aux chrétiens d'origine juive. Dans la lettre écrite à la suite de cette Conférence aux églises pagano-chrétiennes de Syrie et de Cilicie, l'assemblée se prononce positivement contre les judaïsants, qui sont désavoués, et, au contraire, Paul et Barnabas sont recommandés comme des frères bien-aimés qui ont exposé leur vie pour le nom

(1) Paulus, p. 105.

du Seigneur Jésus-Christ (1). En somme, le frère du Seigneur convient que la foi prêchée par Paul est pleinement suffisante pour la conversion des païens (2). Les coutumes juives, sans valeur propre, dont il leur recommande l'observation, sont pour lui un moyen de les rapprocher de l'ancien peuple de Dieu, tout en les éloignant de tout ce qui tient à l'idolâtrie. En même temps, il reste fidèle à son point de vue particulier, qui est que l'esprit nouveau doit revêtir les formes anciennes, et que les Juifs conservent intacte leur nationalité particulière. Nous répétons : Jacques est un homme de transition, mais nous ne trouvons pas qu'il fasse dépendre le salut des pratiques mosaïques, et particulièrement de la circoncision. Enfin, nous voyons un double résultat sortir des conférences de Jérusalem : le rejet positif des exigences des judaïsants qui voulaient imposer aux pagano-chrétiens la circoncision comme nécessaire pour le salut, — et la reconnaissance de la prédication de Paul comme vraiment apostolique.

Mais, dira-t-on, si l'opposition de Jacques contre Paul n'est pas manifeste dans les rapports qu'ils ont entretenus, elle l'est dans son enseignement, témoin le chapitre second de sa lettre.

Nous dirons d'abord que le fait d'avoir cité le même exemple, celui d'Abraham, ne prouve rien. Ce patriarche était, pour un juif, le personnage le plus considérable de son histoire, l'ami de Dieu, le père du peuple d'Israël, et

(1) Actes, xv, 24-26.

(2) Actes, xv, 19.

celui qui avait donné les plus fortes preuves de sa foi. Pour beaucoup, leur principal titre au salut était celui de descendre de ce grand croyant. Rien de plus naturel que nos deux auteurs l'aient pris l'un et l'autre à l'appui de leur démonstration. Nous croyons encore que si Jacques eût voulu combattre Paul, ou seulement prévenir une fausse interprétation de sa doctrine, il aurait pris plus de soin d'en préciser le véritable sens, pour attaquer ensuite avec fruit les idées erronnées qu'on s'en faisait. Ne voyant rien de semblable dans sa lettre, et jugeant d'ailleurs les détours impossibles chez un homme de Dieu d'un si grand caractère, nous inclinons à penser que Jacques n'a écrit contre Paul, ni directement, ni indirectement.

Si le choix du même exemple a prêté à l'attaque que nous avons essayé de réfuter, la conclusion qu'en tire saint Jacques lui a valu de bien plus nombreux contradicteurs encore. Voici le passage : « Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit Isaac, son fils, sur l'autel (1) ? » Mais qu'a voulu montrer l'auteur par cette citation, sinon qu'il y a une différence énorme entre la foi du père des croyants et l'adhésion inerte de l'esprit au dogme d'un Dieu unique, à cette croyance stérile, dont il a parlé précédemment, qui s'imposant aux démons eux-mêmes, devient pour eux un objet de terreur (2) ? L'acte d'amour et de dévouement d'Abraham suppose la foi la plus grande. Dans cette occasion surtout,

(1) Jacques, II, 21.

(2) Id., II, 19.

foi et œuvres marchèrent ensemble et ne firent qu'un. C'est d'ailleurs ce que saint Jacques se hâte de faire remarquer immédiatement après, puisqu'il dit : « Ne vois-tu pas que sa foi agissait avec ses œuvres, et que par ses œuvres, sa foi fut rendue parfaite (1). »

Jacques contredirait Paul, s'il enseignait qu'il faut une certaine quantité d'œuvres pour être sauvé, et Paul contredirait Jacques, s'il professait que le croyant est sauvé en demeurant dans le péché. Mais nous avons déjà montré qu'ils ne disent rien de semblable, ni l'un ni l'autre. Le frère du Seigneur sait aussi bien que l'apôtre des Gentils que « la foi d'Abraham lui fut imputée à justice (2), » avant qu'il en eût donné la grande preuve qu'il rappelle ; il n'ignore pas non plus que la foi de Rahab, qu'il cite ensuite (3), existait en elle avant qu'elle reçût et sauvât les émissaires de Josué, puisqu'elle leur raconte que le bruit des exploits du Dieu d'Israël lui est parvenu, et qu'elle a cru en Jéhovah, comme en Celui qui est Dieu, en haut dans les cieux, et en bas sur la terre (4). »

Les conclusions de nos deux auteurs, quoique formulées en des termes qui semblent leur faire dire tout l'opposé l'une de l'autre, ne sont pourtant contradictoires qu'en apparence. Paul, s'adressant à des gens auxquels il s'agissait de faire comprendre le salut gratuit, leur déclare que

(1) Jacques, II, 22.

(2) Genèse, xv, 4 ; Rom., iv, 3.

(3) Jacques, II, 25.

(4) Josué, II, 9-11.

« L'homme est justifié sans les œuvres de la loi. » Mais cette foi par laquelle l'homme est tenu pour juste, bien que profondément pécheur, c'est la foi vivante en Jésus-Christ; ces œuvres qui ne contribuent en rien à la justice de l'homme, sont celles de la loi, faites sans foi; en un mot, ce sont les œuvres mortes de l'inconverti. — Au contraire, ces œuvres qui justifient, et dont parle Jacques, sont celles de la foi : elles en sont la conséquence inséparable; elles la prouvent, elles l'attestent. Si cet apôtre dit que l'homme n'est pas justifié par la foi seulement (*καὶ οὐκ ἐκ πίστεως μόνον*) (1), c'est qu'il parle à des gens dont la foi était nominale, et qu'il importait de leur faire comprendre que la véritable foi s'allie nécessairement avec les œuvres chrétiennes. Le frère du Seigneur contredirait l'apôtre des Gentils s'il affirmait que les œuvres de l'homme, considérées comme lui appartenant en propre, lui valent le salut. Mais, au contraire, il affirme expressément que la force de faire le bien vient « d'en haut, du Père des lumières(2), » à qui il faut la demander. Loin de trouver que l'irrégénéré puisse commodément arriver à la paix par lui-même, il dit qu'une seule transgression ôte tout mérite devant Dieu; que l'amour du monde et celui de Dieu sont hostiles (3); que le péché n'est pas seulement l'acte consommé, mais la pensée première qui l'a conçu (4), et même l'omission du

(1) Jacques, II, 24.

(2) Id., I, 17.

(3) Id., IV, 4.

(4) Id., I, 15.

bien qu'aucune loi écrite ne commande (1). Il ôte ainsi à l'inconverti jusqu'au moindre espoir de se sauver par une justice qui lui soit propre.

Ainsi se manifeste l'unité dans la variété, entre ces deux grands docteurs de l'Église : ils se complètent mutuellement, sans se contredire. Au fond, ils ont la même doctrine, qu'ils exposent à des points de vue différents. Paul se place à celui de l'idéal et de la théorie ; Jacques, à celui de l'expérience et de la réalité ; l'un, plus mystique, s'attache de préférence à exalter la foi, sans méconnaître, en aucune manière, qu'elle doit produire des fruits de bonnes œuvres ; l'autre, plus populaire, regarde surtout aux fruits, sans négliger l'arbre qui les porte ; le premier veut que l'homme soit d'abord pénétré d'amour pour son Sauveur et animé par la foi, pour qu'il puisse faire les œuvres ; le second prend la même proposition, mais en sens inverse, et montre que si le cœur ne produit pas de bonnes œuvres, c'est qu'il n'a ni foi ni amour ; en d'autres termes encore, l'apôtre des Gentils dit que l'arbre doit d'abord être greffé pour qu'il puisse porter de bons fruits ; le frère du Seigneur ne voyant que des fruits sauvages, en conclut qu'il ne l'a pas encore été : mais pour l'un et l'autre, la greffe est la même : la foi en Christ, ou « la Parole plantée dans le cœur, pouvant seule sauver l'âme (2). » Ces deux manières de présenter la vérité chrétienne sont également

(1) Jacques, iv, 17.

(2) Id. i, 21.

nécessaires, et se prêtent un mutuel appui. Paula pu se placer aux deux points de vue, à cause de la supériorité de son génie; si Jacques ne s'élève pas au-dessus du sien, son raisonnement pratique et populaire est pourtant celui de son divin Maître, qui nous dit de reconnaître ses disciples à leurs fruits (1). Enfin, l'ancien persécuteur de l'Église, étant un objet de suspicion pour les chrétiens d'origine juive, n'aurait guère réussi auprès d'eux, avec sa manière d'exposer le plan du salut; et l'apôtre de Jérusalem, encore imbu des préjugés de sa nation, aurait peut être été moins apte encore à proclamer à des païens l'universalité d'un pardon gratuit: la diversité dans l'exposition du salut entraine donc aussi dans les vues du Saint-Esprit.

Les autres objections faites à l'épître de saint Jacques, quoique moins importantes, méritent pourtant qu'on y réponde.

Il ne parle jamais, dit-on, du Sauveur mort et ressuscité. Cela est vrai, mais ces grands faits sont partout supposés, et peuvent légitimement se conclure de l'ensemble de son écrit. Un esclave de Jésus-Christ, comme il s'appelle, ne peut ignorer l'histoire de son Maître; il le nomme le Seigneur glorifié, et le fait ainsi asseoir sur le trône de la puissance et de la majesté divines, ce qui sous-entend son ascension et sa résurrection: pour que Jésus ressuscitât, il a fallu qu'il mourût premièrement; enfin, Jésus est le juge qui doit venir au dernier jour, et

(1) Matth., vii, 16.

il exhorte les fidèles à attendre patiemment sa venue, qui est proche (1) : c'est donc qu'il partage avec Paul la croyance au retour de Christ.

Le mot Évangile ne se trouve pas une fois dans toute l'épître, ajoute-t-on. C'est encore vrai, mais qu'importe, si la chose y est sous un autre nom. L'Évangile est pour Jacques la loi de Jésus-Christ, « loi parfaite, qui doit nous juger un jour. Il l'appelle encore une « loi de liberté, » car celle du Sinaï, s'imposant à l'homme, « ne faisait que des esclaves (2), » tandis que l'Évangile s'écrit ou « se plante » dans le cœur, selon sa propre expression, devenant ainsi « un joug doux et un fardeau léger, (3) » et produisant une obéissance qui comble l'abîme existant entre les commandements de Dieu et la volonté de l'homme.

La conversion joue le premier et le plus grand rôle dans le système théologique de Paul, et c'est de ce fait que découle à ses yeux la vie du chrétien tout entière. Ce point de départ aurait-il échappé à Jacques, ou serait-il lui-même étranger au premier fruit de la foi ? — Voici sa réponse : « Dieu nous a engendrés, de sa pure volonté, par la parole de la vérité (l'Évangile), afin que nous fussions comme les prémices de ses créatures (4). » Pour lui aussi, il s'opère donc, chez le vrai chrétien un renouvellement

(1) Jacques, v, 7 et 8.

(2) Gal., iv, 24.

(3) Matth., xi, 30.

(4) Jacques, i, 18.

complet, et son expression : « il nous a engendrés, » revient à celle-ci de « nouvelle créature, » employée par Paul. Dans cette régénération morale, il n'y a, d'après l'apôtre des Gentils, aucune trace de mérite de la part de l'homme (1), et le frère du Seigneur fait aussi remarquer que ce renouvellement intérieur vient « de la pure volonté de Dieu. »

Enfin, Jacques est-il étranger au don du saint Esprit, répandu sur la primitive Église, et jugé si nécessaire que la première question adressée par Paul aux Éphésiens fut celle-ci : « Avez-vous reçu le saint Esprit, lorsque vous avez cru (2)? » — Il nous répond encore en disant que « toute grâce excellente et tout don parfait viennent d'en haut, descendant du Père des lumières, en qui il n'y a point de variation ni ombre de changement (3). »

Nous répèterons donc, avec tout l'accent de notre conviction, les deux apôtres qui nous ont occupé, professent la même doctrine. Mais, s'attaquant à des erreurs différentes, leur exposition revêt des couleurs différentes : Paul stigmatise à jamais l'œuvre morte, l'observance extérieure, qui n'est pas accompagnée de la vie intime, — et l'enseignement de Jacques est une condamnation permanente de la foi morte, de la croyance de tête, sans activité quelconque. « Crois au Seigneur Jésus et tu seras sauvé, (4) » dit l'un ; mais, en même temps, « montre ta foi

(1) Eph., II, 8.

(2) Actes, XIX, 2.

(3) Jacques, I, 17.

(4) Actes, XVI, 31.

par les œuvres, » ajoute l'autre, car sache que « la foi sans les œuvres est morte : c'est un corps sans âme. »

Nous déclarons que si l'épître de Jacques ne faisait pas partie de nos saints livres, elle manquerait grandement à l'enseignement des Écritures. Les églises ont toujours été nombreuses où règnent un dogmatisme intellectuel et une orthodoxie morte. Cette magnifique lettre est destinée à les remuer, en leur montrant qu'une conduite régulière doit accompagner la foi, et que, où elle manque, il est fort à craindre que la foi dont elle devrait découler ne fasse défaut également. Nous pensons donc qu'une action providentielle, une direction d'en haut, a présidé à la formation du Canon, et que l'épître du frère du Seigneur est bien placée après celles de l'apôtre des Gentils.

CONCLUSION

Jacques, homme de transition, nous paraît avoir eu la mission spéciale de relier l'Évangile à l'Ancien Testament, la nouvelle Église à la Synagogue. Le christianisme est pour lui le judaïsme accompli, le parfait épanouissement de la vie israélite. Il est essentiellement l'apôtre de sa nation, et ceux qui reconnaissent Jésus comme le Messie sont les vrais enfants d'Abraham.

Pour ce frère du Seigneur, l'Évangile est le développement et l'accomplissement de la loi; il est lui-même une loi, qu'il appelle royale et parfaite, la Parole de Dieu par excellence, et dont l'obligation demeure pour le chrétien.

Le titre qu'il prend, les noms qu'il donne à Jésus, ses citations fréquentes des paroles du Christ, sa conduite au synode de Jérusalem, supposent chez lui une foi vivante, la même que Paul prêche, celle qu'il juge suffisante pour la justification des païens. Mais, vu l'état moral de ses lecteurs, il entre dans son plan de leur présenter le Fils de Dieu plutôt comme modèle, comme législateur suprême, comme Seigneur de gloire, que comme victime expiatoire, — et l'Évangile, comme un moyen de sanctification, plutôt que de pardon.

Toutefois, ses déclarations prouvent, d'une manière indubitable, qu'il ne fait pas reposer le salut sur les œuvres. Le point de vue particulier auquel il se place dans sa lettre, tient, avant tout, à l'état spirituel de ceux à qui il écrit. Paul, dans un cas semblable, aurait aussi demandé des preuves de foi à de tels formalistes.

Nous ne croyons pas à un antagonisme quelconque entre nos deux auteurs, et nous trouvons, au contraire, que leurs raisonnements conduisent au même résultat, à une doctrine identique au fond : leur caractère, leurs aptitudes et leurs circonstances nous ont seuls valu des expositions quelque peu différentes d'un même christianisme, et nous bénissons Dieu, qui a voulu que les diverses faces de son éternelle Vérité nous fussent tour à tour présentées.

Si leur doctrine est la même, leur morale l'est aussi : l'un et l'autre poussent à la sanctification.

Leur accord ne nous étonne pas, puisqu'ils acceptent également, comme livres de Dieu, les écrits des prophètes, et qu'ils ont été formés à la même école, celle du saint Esprit. Si Jacques, dans son enseignement, s'élève moins haut que Paul, il n'en est pas moins le disciple intelligent, pieux et inspiré de Jésus-Christ.

L'épître de Jacques a donc à nos yeux la même valeur que les autres livres du Nouveau Testament, et nous croyons que l'Église n'aurait pu s'en passer. Une seule chose nous confond, c'est que son auteur ait pu renfermer tant d'instructions en si peu de pages.

Comme l'accord que nous avons constaté entre l'apôtre

des Gentils et le frère du Seigneur eût été bien plus facile à montrer avec les autres écrivains du Nouveau Testament, nous terminerons notre travail, en répétant : « Il y a bien eu diversité de dons, mais il n'y a qu'un même Esprit. »

Vu, le Président de la soutenance,

A. SABATIER.

Vu, le Doyen,

F. LICHTENBERGER.

Vu et permis d'imprimer,

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

GRÉARD.







